

Elus : 19
En fonction : 19
Présents : 10

COMMUNE DE LIÈPVRE (Haut-Rhin)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIÈPVRE SEANCE DU 20 MARS 2015

Sous la présidence de Monsieur Pierrot HESTIN, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux élus et salue l'auditrice présente. Il ouvre la séance à 17 heures 15.

Présents : Monsieur Pierrot HESTIN, Mesdames Claudine EGERMANN, Christiane FORCHARD, Francine SOSSLER, Maud PETITDEMANGE et Messieurs Denis PETIT, Michel MOUILLÉ, Gilbert CRAMPÉ, Gérard GASPERMENT et Laurent WALTER.

Absents excusés : Mesdames Eliane CÉBOKLI, Pascale LICHTENAUER, Aline FINANCE, Christine BATLOT, Corinne MOUILLÉ et Monsieur Jacquy MOUGINY.

Absents non excusés : Messieurs Pascal FEIL, Jean-Paul MINGAT et Stève QUIRIN

Ont donné procuration : Madame MOUILLÉ Corinne à Monsieur Michel MOUILLÉ, Madame Christine BATLOT à Madame Christiane FORCHARD, Madame Aline FINANCE à Madame Claudine EGERMANN, Madame Pascale LICHTENAUER à Monsieur Denis PETIT, Monsieur Jacquy MOUGINY à Madame Maud PETITDEMANGE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Bernard DELACÔTE, attaché.

Après avoir constaté que le quorum est atteint pour délibérer valablement, Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour qui ne comporte qu'un seul point. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

POINT 1 :Location des chasses communales pour la période 2015-2024 – Fixation des conditions de remise en adjudication des lots n° 1 et 2.

Monsieur le Maire rappelle le résultat infructueux des deuxièmes adjudications qui ont eu lieu le 7 mars dernier et propose de reconduire cette procédure.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et sur avis de la Commission Communale Consultative de la Chasse, le Conseil Municipal :

- Fixe les mises à prix comme suit et sur la base du prix moyen à l'hectare des différents lots de la Vallée :

- * Lot 1 = 18 000 €

- * Lot 2 = 18 000 €

- Fixe la date d'adjudication au samedi 25 avril 2015 à 14 heures au bâtiment Val Expo de Sainte-Marie-aux-Mines sous la forme d'une procédure groupée pour l'ensemble des Communes de la Vallée qui ont des lots à louer de la sorte.

- Retient la date butoir du mercredi 15 avril 2015 pour le dépôt d'éventuelles nouvelles offres sous pli recommandé avec avis de réception.

- Mandate la Commission de Dévolution pour accepter des offres soit sous enveloppe, soit directes immédiatement à l'issue de la procédure d'adjudication si celle-ci devait s'avérer infructueuse.

- Mandate la Commission de Dévolution pour fixer un prix plancher dans l'hypothèse où l'action visée au point précédent devait réellement être mise en œuvre.

Monsieur PETIT rappelle l'obligation faite à la Commune de louer la chasse. La difficulté réside à trouver un équilibre afin de défendre les intérêts des chasseurs, des agriculteurs et des propriétaires. La Commune vient de faire un effort considérable. Aussi, il ose espérer un juste retour des choses. A défaut, il considérera que les chasseurs ne sont plus intéressés à leur lot sauf à le vouloir à un prix ridicule auquel cas il serait préférable de le céder à des locaux.

Monsieur le Maire lève la séance à 17 heures 25.

Fait et délibéré en séance à Lièpvre, les jours, mois et an ci-dessus.
Lièpvre, le 25 mars 2015

Le Maire,

Pierrot HESTIN.